

**MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION
M.F.R.O BEL ASPECT**

81600 Gaillac
SIREN 325 506 063

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

@com AUDIT
61 rue Jean Briaud
33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 69 81 36
Fax : 05 57 89 02 78

@com AUDIT
1 rond point de Flotis
31240 SAINT-JEAN
Tél : 05 62 57 79 90
Fax : 05 61 24 93 71

www.acomaudit.com



MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION

M.F.R.O BEL ASPECT

SIREN 325 506 063

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION BEL ASPECT

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION BEL ASPECT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Jean, le 22 mai 2019

@COM AUDIT
Hervé PARISOT
Commissaire aux comptes



BILAN SYNTHETIQUE

MFR BEL ASPECT

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1	PASSIF		Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions		Net	Net		
DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES							
Actif immobilisé :							
Immobilités incorporelles							
- Fonds commercial							
- Autres	5 898 830	4 620 815	1 278 015	1 404 368		762	762
Immobilités corporelles	18 433		18 433	31 749			
Immobilités financières	5 917 263	4 620 815	1 296 448	1 436 117			
TOTAL I							
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances :							
Clients et comptes rattachés	153 860	46 005	107 855	140 020			
Autres	97 214		97 214	59 215			
Valeurs mobilières de placement	18		18	18			
Disponibilités (autres que caisse)	607 052		607 052	527 597			
Caisse	1 098		1 098	74			
TOTAL II	859 243	46 005	813 237	726 925			
Charges constatées d'avance (III)	203		203				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	6 776 709	4 666 820	2 109 889	2 163 245			
Capitaux propres							
Capital							
Ecart de réévaluation							
Réserves :							
- Réserve légale							
- Réserves réglementées							
- Autres							
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)							
Provisions réglementées							
TOTAL I							
Provisions pour risques et charges (II)							
Dettes							
Emprunts et dettes assimilées							
Avances et acomptes reçus sur commandes							
Fournisseurs et comptes rattachés							
Autres							
TOTAL III							
Produits constatés d'avance (IV)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)							

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

MFR BEL ASPECT

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Avec brouillard Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	730 461	832 858
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	116 618	110 425	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	385 560	407 772	Subventions d'exploitation	1 356 389	1 384 946
Impôts, taxes et versements assimilés	36 294	34 292	Autres produits	100 032	37 593
Rémunération du personnel	949 287	975 511	Produits financiers	3 018	3 265
Charges sociales	393 607	403 958			
Dotations aux amortissements	133 625	137 383			
Dotations aux provisions					
Autres charges	111 042	107 195			
Charges financières	28 494	31 356			
TOTAL (I)	2 154 427	2 207 892	TOTAL (I)	2 189 901	2 258 661
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	50 838	4 258	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	65 947	52 882
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	2 205 265	2 212 150	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	2 255 847	2 311 542
BENEFICE OU PERTE	50 583	99 393			
TOTAL GENERAL	2 255 847	2 311 542	TOTAL GENERAL	2 255 847	2 311 542

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

MFR BEL ASPECT
81600 GAILLAC

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Présentés en Euro
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 109 889 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 50 583 €

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendances des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. DOCUMENTS VISES PAR LE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

- Immobilisation non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Créances dettes et disponibilités

Les créances, les dettes et les disponibilités ont été évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions pour dépréciation d'actif sont constituées pour tenir compte des risques de créances irrécouvrables relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

REMUNERATIONS

Le montant global des trois cadres les mieux rémunérés sur l'association est de 127 910.00 €.

DOCUMENTS VISES PAR LE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La provision pour indemnité de fin de carrière comptabilisée au bilan en provision pour charges s'élève à 83 020 € à la clôture de l'exercice 2018.

Les probabilités d'être toujours présent à l'âge de la retraite pour le calcul de l'indemnité sont les suivantes : 10% pour les moins de trente ans, 30% pour les moins de quarante ans, 50% pour les moins de cinquante ans et 100% pour les plus de cinquante ans.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant dans le compte de résultat de l'exercice est décomposé de la manière suivante :

Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 000.00 € TTC

Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission du contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article 822-11 : 0.00 €.

EFFECTIFS

L'effectif équivalent temps plein est de 29.50 ETP au 31/12/2018.



N° 10169 * 05

5

IMMOBILISATIONS

D.G.I. N° 2054

1

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MFR BEL ASPECT - GAILLAC										
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements		TOTAL I	KA		KB		KC		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG	243 499,00	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		KJ	3 462 142,00	KK		KL		
		Sur sol d'autrui		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagts.*		KP	681 563,00	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels			KS	320 716,00	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.*			KV		KW		KX	
		Matériel de transport			KY	109 140,00	KZ		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			LB	1 063 729,00	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers			LE	29 308,00	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	0,00	LI		LJ		
Avances et acomptes			LK		LL		LM			
		TOTAL III	LN	5 910 098,00	LO	0	LP	0,00		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
	Autres participations			8U	3 954,00	8V		8W		
	Autres titres immobilisés			1P	13 568,00	1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	14 227,00	1U		1V	480,00	
		TOTAL IV	LQ	31 749,00	LR	0	LS	480,00		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	OG	5 941 847,00	OH	0	OJ	480,00		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et développement		TOTAL I	LT		LU	0	1W		
	Autres postes d'immobilisation incorporelles		TOTAL II	LV		LW	0	1X		
CORPORELLES	Terrains			LX		LY	243 499,00	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		MA		MB	3 462 142,00	MC		
		Sur sol d'autrui		MD		ME	0,00	MF		
		Inst. gales. Agencts. et am. des constructions		MG		MH	685 499,00	MI		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels			MJ		MK	320 716,00	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagts divers			MM		MN	0,00	MO	
		Matériel de transport			MP		MQ	90 700,00	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	1 066 965,00	MU	
		Emballages récupérables et divers*			MV		MW	29 308,00	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA	0,00	NB		
Avances et acomptes		NC	ND		NE	0,00	NF			
		TOTAL III	0	NG		NH	5 898 830,00	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			0U		0V	0,00	0W		
	Autres participations			0X		0Y	4 002,00	0Z		
	Autres titres immobilisés			2B		2C	0,00	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			2E		2F	14 431,00	2G		
		TOTAL IV	0	NJ	0,00	NK	18 433,00	2H		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0	OK	0,00	OL	5 917 263,00	0M	0,00	

DOCUMENTS VISÉS PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES



N° 10172*05

6

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055

1

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MFR BEL ASPECT - GAILLAC

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I		PA		PB		PC		PD	0		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI	203 823	PJ	2 863	PK		PL	206 686		
Sur sol propre		PM	2 252 112	PN	89 203	PO		PQ	2 341 315		
Constructions		PR		PS		PT		PU			
Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	569 540	PW	26 191	PX		PY	595 731		
Installations techniques, matériel et outillages industriels		PZ	311 411	QA	4 705	QB		QC	316 116		
Autres immobilisations corporelles		QD		QE		QF		QG			
Inst. générales, agencements et aménagements divers		QD		QE		QF		QG			
Matériel de transport		QH	109 140	QI		QJ	3 201	QK	105 939		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 030 696	QM	23 988	QN		QO	1 054 684		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL		QU	4 476 722	QV	146 950	QW	3 201	QX	4 620 470		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	4 476 722	OP	146 950	OQ	3 201	OR	4 620 470		
CADRE B		DOCUMENTS VISES PAR LE VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE COMMISSAIRE AUX COMPTES						CADRE C		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais d'établissement et recherche TOTAL I		QY		2J		2K		2L		2M	
Immob. Incorporelles TOTAL II		QZ		2N		2P		2R		2S	
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U	
sur sol propre		RD		RE		RF		2V		2W	
sur sol d'autrui		RG		RH		RI		2X		2Y	
Instal.gales., agenc.et amt.		RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. Techniques mat. Et outillage		RM		RN		RO		3B		3C	
Autres immobilisations corporelles		RP		RQ		RR		3D		3E	
Inst. Gales, agenc, amt.		RP		RQ		RR		3D		3E	
Matériel transport		RS		RT		RU		3F		3G	
Mat. Bureau et info, mob.		RV		RW		RX		3H		3J	
Emballages récup. Et divers		RY		RZ		SA		3K		3L	
TOTAL III		SB		SC		SD		SE		SF	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		SG		SH		SJ		SK		SL	
CADRE D		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Charges à répartir sur plusieurs exercices						SM		SN	0		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	0		



N° 10949*03

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

D.G.I. N° 2056 1

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MFR BEL ASPECT - GAILLAC

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice*			
Provisions réglementées	Provisions pour réconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC 0,00			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF 0,00			
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI 0,00			
	Provisions pour fluctuation des cours	3W	TJ	TK	TL 0,00			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO 0,00			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constitués avant le 1.1.1992	IA	IB	IC	ID 0,00			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constitués après le 1.1.1992	IE	IF	IG	IH 0,00			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM 0,00			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR 0,00			
	TOTAL I	3Z	0,00	TS	0,00	TU	0,00	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D 0,00			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H 0,00			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M 0,00			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S 0,00			
	Provisions pour perte de change	4T	4U	4V	4W 0,00			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A 0,00			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E 0,00			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K 0,00			
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M	5N	5P 0,00			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U 0,00			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	88 754,97	5W	5X 5 734,80	5Y 83 020,17		
	TOTAL II	5Z	88 754,97	TV	0,00	TW	5 734,80	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières	6A	6B	6C	6D 0,00			
		6E	6F	6G	6H 0,00			
		6I	6J	6K	6L 0,00			
		6M	6N	6O	6P 0,00			
		6Q	6R	6S	6T 0,00			
	Sur stocks et en-cours	6N	6P	6R	6S 0,00			
	Sur comptes clients	6T	91 399,54	6U	6V 45 394,25	6W 46 005,29		
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y	6Z	7A 0,00		
TOTAL III	7B	91 399,54	TY	0,00	TZ	45 394,25	UA	46 005,29
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	180 154,51	UB	0,00	UC	51 129,05	UD	129 025,46
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	0,00	UF	51 129,05		-51 129,05
			UG		UH			
			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être vérifiées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.



N° 10950 * 03
Formulaire obligatoire (article 53A du
Code général des impôts).

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

D.G.I. N° 2057 1

Désignation de l'entreprise : MFR BEL ASPECT - GAILLAC								
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	4 002,00	UM	UN	4 002,00	
	Prêts (1) (2)		UP	14 181,27	UR		14 181,27	
	Autres immobilisations financières		UT	250,00	UV	UW	250,00	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	46 005,29			46 005,29	
	Autres créances clients		UX	107 854,82	107 854,82			
	Créances représentative de titres prêtés *		UQ			UU	0,00	
	Personnel et comptes rattachés		UY			UY	0,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			UZ	0,00	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			VM	0,00
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			VB	0,00
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			VN	0,00
		Divers		VP	77 002,41	77 002,41		
	Groupe et associés (2)		VC			VC	0,00	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR			VR	0,00	
	Charges constatées d'avance		VS	203,40	203,40			
	TOTAUX		VT	249 499,19		VU	185 060,63	64 438,56
RENOVOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut (1)	A 1 an au plus (2)	A plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	A plus de 5 ans (4)	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	605 600,00	41 520,67	188 033,12	376 046,21	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	41 720,87	41 720,87				
Personnel et comptes rattachés		8C	15 613,15	15 613,15				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	156 453,20	156 453,20				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E		0,00			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		0,00			
	Obligations sactionnées		VX		0,00			
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		0,00			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		0,00				
Groupe et associés (2)		VI		0,00				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	71 627,65	71 627,65				
Dettes représentatives de titres empruntés *		SZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	891 014,87	326 935,54	188 033,12	376 046,21		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CHARGES A PAYER

31/12/2018

	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (168)	1 624
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (408)	0
Dettes fiscales et sociales (428 + 438)	25 818
Autres dettes (4686)	27 921
TOTAL	55 363

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2018

	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	816
Disponibilités	
TOTAL	816

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES